

**MAIRIE  
DE  
RUHANS  
70190**

Canton de MONTBOZON  
HAUTE-SAÔNE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU  
séance du 13 mars 2015**

**Présents :** Y. CIANCIO - J-C  
GAGNAIRE – C. LEVAUDEL –  
C. VIGNARDET – E. PELCY –  
B. MONNERET – T. CARVAL –  
G. LANQUETIN  
**Absentes :** E. DUMOULIN (pouvoir à S.  
GIRARD) et  
I. PAGNIER (pouvoir à C. VIGNARDET)

La séance a été déclarée ouverte à vingt heures trente.

J-C GAGNAIRE a été élu secrétaire.

**LOGEMENT COMMUNAL**

Le conseil valide le délai de préavis d'un mois pour le logement communal en raison d'un déménagement pour raison professionnelle.

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014**

Après présentation des résultats de l'exercice 2014 pour les budgets assainissement, eau et commune qui présentent les soldes d'exécution suivants :

**ASSAINISSEMENT**

	Dépenses	Recettes	<b>SOLDE 2014</b>
EXPLOITATION		410,00 €	410,00€
INVESTISSEMENT	3 318,95	3 175,38 €	- 143,57€

**EAU**

	Dépenses	Recettes	<b>SOLDE 2014</b>
EXPLOITATION	12 619,81	14 848,01	2 228,20
INVESTISSEMENT	1 894,51	4 004,68	2 110,17

**COMMUNE**

	Dépenses	Recettes	<b>SOLDE 2014</b>
EXPLOITATION	81 145,62	92 890,73	11 745,11
INVESTISSEMENT	12 709,28	14 569,94	1 860,66

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

Les comptes de gestion de Madame la Perceptrice présentant des résultats identiques sont également approuvés à l'unanimité.

**RÉSEAU EAU POTABLE RUHANS**

Deux lots avaient été soumis à appel d'offre :

- Le premier concerne la réfection du réseau sur le bourg de RUHANS et une partie de MILLAUDON
- Le deuxième concerne la jonction entre RUHANS et la VILLEDIEU et l'intérieur du hameau.

Après ouverture des neuf offres reçues pour chaque lot et analyse des dossiers au niveau financier qui comptait pour 70% et valeur technique (pour 30%), le Maire propose de retenir pour le 1<sup>er</sup> lot (Ruhans centre) l'entreprise DEMOULIN avec l'option Fonte Française PONT A MOUSSON pour un montant de 191 332,50 € HT.

Pour le 2<sup>ème</sup> lot (La Villedieu), c'est l'entreprise S.B.M. qui est retenue avec la même option sur la fonte pour un montant de 94 029,00 € HT.

Après notification aux entreprises concernées et respect des délais réglementaires de recours, les travaux devraient débuter en mai pour une durée de 4 mois.

Rappelons que ces travaux consistent dans la rénovation totale du réseau d'eau qui passera sous la voie publique et l'installation de compteurs en limite de propriété.

L'appel d'offre pour l'interconnexion avec Aubertans va être lancé très prochainement.

### **TOUR D'HORIZON**

Dans l'objectif d'élaborer le budget 2015, un tour d'horizon des investissements prévisionnels est réalisé :

- Voirie : sécurisation carrefour centre du village, solutions à envisager pour réduire la vitesse dans la traversée de MILLAUDON, création d'un parking près de l'Eglise
- Mise en accessibilité PMR des locaux de la Mairie
- Défense incendie à MILLAUDON

Les choix définitifs seront effectués lors du vote des budgets 2015 début avril.

### **TRAVAUX AU LOGEMENT COMMUNAL AU-DESSUS DE LA MAIRIE**

- La réfection et l'agrandissement de la salle de bains, divers travaux électriques et de raccordement ainsi qu'un changement de fenêtre sont décidés pour une somme de l'ordre de 8 000 €.

### **CARTE JEUNE**

L'opération d'offrir la carte jeune aux enfants et adolescents du village (tranche d'âge 11 – 23 ans) est reconduite pour 2015 à l'unanimité.

### **MÉDECINE DE PRÉVENTION**

La modification de la convention d'adhésion est approuvée à l'unanimité.

### **CONVENTION FOURRIÈRE**

Le Conseil autorise à l'unanimité, le Maire à signer la convention fourrière.

## **INFORMATION PACK JEUNES**

Le Maire informe le Conseil de la mise en place par le Conseil Général d'une politique spécifique à l'égard des jeunes qui prévoit notamment des aides pour trouver des stages en entreprises, le transport, des aides financières de 100€ à 300€ pour passer le permis de conduire, prendre un premier logement ou encore pour les enfants rentrant en 6<sup>ème</sup>, une aide de 60€ pour prendre une licence sportive.

Pour obtenir des renseignements plus précis, s'adresser auprès des services du Conseil Général de Haute-Saône.

La séance est levée à 23h15

Le Maire,